



## Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2012-295

Version PDF

Ottawa, le 17 mai 2012

### Avis de demandes reçues

**L'ensemble du Canada**

**Date limite pour le dépôt des interventions/observations/réponses :  
le 18 juin 2012**

[\[Soumettre une intervention/observation/réponse ou consulter les documents connexes\]](#)

Le Conseil a été saisi des demandes suivantes :

#### **Demandeur/Titulaire et endroit**

1. **Rogers Communications Inc. et BCE Inc., au nom de Toronto Maple Leafs Network Ltd., Toronto Raptors Network Ltd., Gol TV (Canada) Ltd. et 2256247 Ontario Limited**  
L'ensemble du Canada  
Demandes 2012-0081-5 et 2012-0083-1

1. **L'ensemble du Canada**  
**Demandes 2012-0081-5 et 2012-0083-1**

Demandes présentées par **Rogers Communications Inc. (RCI) et BCE Inc. (BCE), au nom de Toronto Maple Leafs Network Ltd. (TMLN), Toronto Raptors Network Ltd. (TRN), Gol TV (Canada) Ltd. (Gol TV) et 2256247 Ontario Limited (2256247 Ontario)** (collectivement, les titulaires) afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer une transaction en deux étapes ayant pour effet de changer le contrôle effectif des titulaires à 8047286 Canada Inc. (8047286 Canada), une société contrôlée conjointement par RCI et BCE.

Actuellement, TMLN et TRN sont la propriété de Ontario Teachers' Pension Plan Board (Teachers) et Kilmer Sports Inc. (Kilmer) par le biais d'une combinaison d'intérêts directs dans TMLN et TRN et d'intérêts indirects par le biais de Maple Leafs Sport & Entertainment Ltd. (MLSE), elle-même détenue par Teachers et Kilmer. Kilmer est à son tour 100 % détenue et contrôlée par Laurence Tanenbaum. Selon les modalités d'une convention entre actionnaires, TMLN et TRN sont toutes deux contrôlées par leur conseil d'administration respectif. TMLN, quant à elle, détient et contrôle 80,1 % de Gol TV et 100 % de 2256247 Ontario.

TMLN et TRN détiennent directement et indirectement, par le biais de leurs filiales autorisées Gol TV et 2256247 Ontario, trois services d'émissions spécialisées de Catégorie 2 présentement en exploitation (NBA TV, Leafs TV et Gol TV), ainsi qu'un

service d'émissions spécialisées de Catégorie 2 (Mainstream Sports) et un service de Catégorie B spécialisé (Live Music Channel) qui ne sont pas encore en exploitation.

À l'égard de la première étape, conformément à une entente d'achat de titres et une entente d'achat d'actions, 8047286 Canada acquerra premièrement 48,9 % des intérêts détenus directement par Teachers dans TRN et TMLN et fera ensuite l'acquisition du 66,07 % détenu par Teachers dans MLSE.

8047286 Canada est détenue à parts égales par 7680147 Canada Inc. (7680147 Canada) et 8018235 Canada Limited (8018235 Canada), chacune détenant 50 % des intérêts avec droit de vote.

7680147 Canada est détenue par BCE (74,67 % des intérêts avec droit de vote) et 7549083 Canada Inc. (25,33 % des intérêts avec droit de vote).

8018235 Canada une filiale à part entière de RCI.

Une fois cette première étape complétée, Teachers ne détiendra plus d'intérêt dans MLSE, TMLN et TRN, et 8047286 Canada détiendra tous les intérêts précédemment détenus par Teachers.

Immédiatement après la clôture de cette première étape, les parties effectueront une réorganisation intra société par laquelle 8047286 Canada détiendra 75 % de TMLN et TRN, et Kilmer détiendra l'autre 25 %.

Conséquemment, TMLN, TRN, Gol TV et 2256247 Ontario seront contrôlées conjointement par BCE et RCI conformément aux termes d'une entente entre actionnaires.

Conformément au rapport d'évaluation indépendant en date du 31 décembre 2011 et compilé par Ernst & Young, la valeur totale à mi-parcours pour Leafs TV, NBA TV et 80,1 % de Gol TV, est évaluée à 51,113 millions de dollars. Aucune valeur n'a été attribuée aux services Mainstream Sports et Live Music Channel puisque que ces services ne sont pas en exploitation.

Le demandeur a proposé un bloc d'avantages tangibles de 3,833 millions de dollars, ce qui représente 10 % de la valeur du 75 % qu'il détient dans TRN et TMLN [i.e., (75 % x 51,113 millions de dollars) x 10 %]. Le demandeur propose également de payer les avantages non-payés résultant de la transaction impliquant Gol TV approuvée par le Conseil par voie administrative le 24 avril 2009, au montant de 559 689 \$.

*Adresse du demandeur :*

Fasken Martineau DuMoulin LLP  
55, rue Metcalfe  
Bureau 1300  
Ottawa (Ontario)  
K1P 6L5

Télécopieur : 613-230-6423

Courriel pour demander la version électronique de la demande : [ldunbar@fasken.com](mailto:ldunbar@fasken.com)

## Procédure

### Date limite pour le dépôt d'interventions ou de réponses

**18 juin 2012**

Les nouvelles *Règles de pratique et de procédure du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*, DORS/2010-277 (les Règles de procédure), établissent, entre autres choses, les règles à l'égard du contenu, du format, du dépôt et de la signification des interventions, la procédure à suivre pour le dépôt de renseignements confidentiels et pour demander leur communication, ainsi que le déroulement d'une audience publique. Par conséquent, la procédure énoncée ci-dessous doit être lue en parallèle avec les Règles de procédure et les documents qui s'y rattachent, lesquels peuvent être consultés sur le site web du Conseil sous « Règles de pratique et de procédure du CRTC ».

Le présent avis peut annoncer des demandes qui seraient en règle générale assujetties au processus écrit décrit à la Partie 1 des Règles de procédure, mais qui ont été déposées avant le 1<sup>er</sup> avril 2011. Une explication à cet égard est énoncée dans *Mise en œuvre des nouvelles Règles de pratique et de procédure*, politique réglementaire de radiodiffusion et de télécom CRTC 2010-958, 23 décembre 2010.

Une intervention ou la réponse d'un intimé doit être reçue par le Conseil et par le demandeur au plus tard à la date susmentionnée. La réponse d'un intimé doit également être signifiée à tous les autres intimés.

Conformément aux Règles de procédure, un document doit être déposé ou signifié à une date précise, il doit être effectivement reçu par le Conseil, et non pas simplement envoyé, au plus tard à 17 h, heure de Vancouver (20 h, heure d'Ottawa), à la date d'échéance. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais causés par la poste et n'avise pas une partie lorsque son mémoire est reçu après la date limite. Dans un tel cas, le mémoire n'est pas considéré par le Conseil et n'est pas déposé au dossier public.

Le Conseil examine les interventions et les réponses des intimés reçues et ces documents sont versés au dossier public de l'instance sans autre avis de sa part, pourvu que la procédure énoncée dans les Règles de procédure et dans le présent avis ait été suivie. Le Conseil communique avec une partie uniquement si son observation écrite soulève des questions de procédure.

Les mémoires doivent être déposés auprès du Secrétaire général du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

**en remplissant le**

**[\[Formulaire d'intervention/observation/réponse\]](#)**

ou

**par la poste à l'adresse**  
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

**par télécopieur au numéro**  
819-994-0218

Une copie conforme de chaque intervention ou réponse d'un intimé doit être envoyée au demandeur et, dans le cas d'un intimé à l'égard d'une demande, à tous les autres intimés.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi de documents par courriel, car la preuve de l'envoi peut être difficile à faire.

Avant d'utiliser le courrier électronique, les parties doivent s'assurer de pouvoir en prouver l'envoi au Conseil, sur demande. L'expéditeur doit conserver la preuve de l'envoi et de la réception du document pour une période de 180 jours à compter de la date du dépôt du document.

Les mémoires de plus de cinq pages devraient inclure un sommaire.

Les paragraphes du mémoire devraient être numérotés. De plus, dans le cas des interventions soumises par voie électronique, la mention **\*\*\*Fin du document\*\*\*** devrait être ajoutée à la suite du dernier paragraphe du document afin d'indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Toute intervention ou réponse doit clairement mentionner la demande, faire état de l'appui ou de l'opposition et, si l'intervenant ou l'intimé propose des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

### **Avis important**

Tous les renseignements fournis par les parties dans le cadre du présent processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une désignation de confidentialité, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site web du Conseil, [www.crtc.gc.ca](http://www.crtc.gc.ca), sont versés à un dossier accessible au public et sont affichés sur le site web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels le nom, l'adresse courriel, l'adresse postale ou civique, les numéros de téléphone et de télécopieur, ainsi que tout autre renseignement personnel que les parties fournissent.

Les renseignements personnels ainsi fournis sont utilisés et peuvent être divulgués aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement sont affichés intégralement sur le site web du Conseil, tels qu'ils ont été reçus, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique sont disponibles en version PDF.

Les renseignements fournis au Conseil dans le cadre du présent processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page web du présent processus public. En conséquence, une recherche générale du site web du Conseil, à l'aide de son moteur de recherche ou de tout autre moteur de recherche, ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre du présent processus public.

Le Conseil encourage les personnes intéressées et les parties à examiner le contenu du dossier de l'instance, qui peut être consulté sur le site web du Conseil, pour tout renseignement complémentaire qu'elles pourraient juger utile lors de la préparation de leurs mémoires.

### **Examen des documents**

Les demandes peut être consultées en version électronique en sélectionnant le numéro des demandes énoncées dans le présent avis. Elles peuvent également être consultées auprès du demandeur, soit sur son site web ou sur demande en communiquant avec le demandeur à l'adresse courriel indiquée ci-dessus.

Une liste de toutes les interventions et réponses sera également disponible sur le site web du Conseil. On peut y accéder en sélectionnant « Voir la liste des instances en période d'observations ouverte » sous la rubrique « Instances publiques » du site web du Conseil, puis en cliquant sur le lien « Interventions/Réponses » associé au présent avis.

Les documents peuvent également être consultés pendant les heures normales du bureau aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par cette demande, ou encore, sur demande et dans un délai de deux (2) jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

### **Bureaux du Conseil**

Tél. sans frais : 1-877-249-2782  
ATS sans frais : 1-877-909-2782

Les Terrasses de la Chaudière  
Édifice central  
1, promenade du Portage, pièce 206  
Gatineau (Québec)  
J8X 4B1

Tél. : 819-997-2429  
Télécopieur : 819-994-0218

***Bureaux régionaux***

Place Metropolitan  
99, chemin Wyse  
Bureau 1410  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)  
B3A 4S5  
Tél. : 902-426-7997  
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest  
Bureau 504  
Montréal (Québec)  
H2Z 1G2  
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est  
Bureau 624  
Toronto (Ontario)  
M4T 1M2  
Tél. : 416-952-9096

360, rue Main  
Bureau 970  
Winnipeg (Manitoba)  
R3C 3Z3  
Tél. : 204-983-6306  
Télécopieur : 204-983-6317

2220, 12<sup>e</sup> Avenue  
Bureau 620  
Regina (Saskatchewan)  
S4P 0M8  
Tél. : 306-780-3422

100, 4<sup>ième</sup> Avenue Sud-Ouest  
Bureau 403  
Calgary (Alberta)  
T2P 3N2  
Tél. : 403-292-6660  
Télécopieur : 403-292-6686

858, rue Beatty  
Bureau 290

Vancouver (Colombie-Britannique)

V6B 1C1

Tél. : 604-666-2111

Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général